

RAPPORT MORAL AG APLER 2019

« Vingt ans après » titrait un roman d'Alexandre Dumas ; même si l'APLER n'est pas un roman, cet intitulé sera si vous le permettez le fil rouge de cette matinée ; L'APLER a en effet vingt ans et son histoire vous sera retracée par ceux qui l'ont vécue au terme de cette assemblée générale.

Cet historique aura le mérite de démontrer que la meilleure façon de construire l'avenir est d'intégrer le passé

Mais avant cela, parlons du présent :

L'année 2018 a été pour le conseil d'administration une année riche et constructive en ce sens qu'elle a à la fois consolidé une organisation entamée en 2014 avec l'arrivée d'un nouveau directeur général et généré de nouveaux projets à même d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des mineurs ;

Un projet de restructuration en profondeur du CER « les Volcans » a été notamment initié, suite à un constat de vétusté des locaux existants. Un contact fructueux avec Monsieur le maire de Chabreloche a débouché sur l'achat d'un terrain ; le travail d'un cabinet d'architecte est actuellement à l'étude avec la direction interrégionale centre-est de la PJJ et la direction territoriale de l'Auvergne.

Cette démarche vingt ans après.... est pour l'association un signe de bonne santé et de reconnaissance par nos pairs et je ne peux que m'en réjouir. Elle est aussi source de motivation pour les salariés qui peuvent ainsi conforter le sens qu'ils donnent à leur travail.

En 2018, les administrateurs se sont appliqués, par ailleurs, à respecter les missions qui leur ont été dictées dans le projet associatif et la charte déontologique, à savoir, sans s'immiscer dans les orientations techniques et pratiques, être au plus près des réalités de terrain en

participant aux réunions stratégiques de chaque structure ; ils ont entre autres présenté et commenté le projet associatif auprès de chaque équipe éducative afin qu'elle puisse le faire évoluer et surtout se l'approprier. La charte déontologique a quant à elle clarifié les droits et surtout les devoirs de ceux qui ont décidé de consacrer un peu de leur temps à l'association.

Cette attitude collective et homogène des administrateurs a sans doute permis aux équipes de chaque structure de se rendre compte que la dimension politique est complémentaire et indissociable de la dimension technique ; elle implique une compréhension réciproque et non une action parallèle.

Petite aparté pour clore le chapitre concernant les administrateurs ; il m'importe de les remercier publiquement pour leur présence et leur engagement. Tous sans exception sont motivés et toujours disposés à s'investir.....

Concernant les professionnels de l'APLER, je souhaite souligner l'investissement et le professionnalisme de chaque salarié quelle que soit sa place dans l'organigramme institutionnel ; Cette attitude individuelle et collective a, de fait, un effet rassurant et structurant sur les mineurs qui retrouvent une estime de soi et prennent conscience de leurs capacités ;

les CER et le SHIDE se sont voulu novateurs en s'adaptant au plus près des réalités sociales qui changent, qui évoluent.....

Ce n'est pas pour moi un discours de circonstances mais une marque de respect sincère de ce qui est accompli au quotidien à L'APLER.

Bien entendu, je n'évite pas les difficultés, les moments épineux mais je considère qu'ils sont inhérents à la vie d'une association, ils sont le ciment idéologique qui nous rassemble.

Saül Karsz, un sociologue contemporain écrivait « quand tout baigne dans une institution, cela sent mauvais ». Mieux vaut donc quelques vagues qui assainissent qu'une eau calme qui croupit.

Vous retrouverez l'illustration concrète de ce que je viens d'évoquer dans les rapports financiers et d'activités qui vont suivre.

Je suis fière de pouvoir aujourd'hui être, avec le soutien actif des bénévoles qui m'entourent « **un passeur** », et de permettre à l'association de continuer encore vingt ans au moins à servir la justice des mineurs.

Annick MAY

Présidente APLER